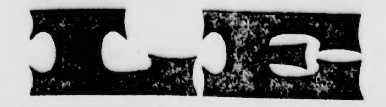
Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 8



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 22 JUILLET, 1880

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux. Ottawa, 7 février, 1880 } 17-f



AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que tous ceux qui ont fait application pour acheter les terres qui ont été arpentées l'année dernière et qui se trouvent dans la reserve du chemin de fer, quand bien même ils seraient établis sur les dites terres ou autrement, seront tenus de payer le prix demandé pour les dites terres dans le temps qu'elles seront placées entre les mains de notre agent pour en disposer. Et attendu, qu'il est de fait qu'un grand nombre d'individus prennent sans permission des terres non arpentées, le public est par le présent notifié que sur l'arpentage d'un township qui se trouve situé en dedans des limites de la réserve du chemin de fer, le gouvernement ne protegera aucun individu qui aura pris ainsi une terre sans permission, et qui en sera en possession, soit qu'il prouve que la terre qu'il s'est appropriée fait partie d'un numero de section pair ou impair.

Le contenu de cet avis est en force depuis le premier jour de mai, 1880.

J. S. DENNIS.
Député Ministre de l'Intérieur.

Lindsay Russell,
Arpenteur Général,
Ottawa, 1er Mai, 1880. 17J.4f



DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR.

OTTAWA, 25 JUIN, 1880

AVIS PUBLIC est par le present donne que par ordre en Conseil du 19 juin 1880, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de révoquer la 7e clause de l'Ordre en Conseil du 24 Octobre 1879 au sujet de la vente des terres sur 110 milles de chaque côté du chemin de fer Pacifique Canadien, et d'ordonner que les *Scrips* en circulation de même que ceux qui pourront être émis, seront pris au pair en paiement des terres de chemin de fer et de preemption suivant la loi. Les *Scrips* en question sont les suivants :

1o. Permis d'engagement Militaire.
2o. " " " dans la Police.
3o. Scrips donnés aux chefs de familles Metis.
4o. Scrips donnes aux aux anciens colons
5o. Scrips donnés en commutatiton des droits de Commune et de foin dans Manitoba
6o. Scrips émis en paiment de réclamations contre les terres de la Puissance.

J. S. DENNIS,
Député Ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur Général.



DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau le deuxième jour de juillet prochain à midi, pour l'Erection et le fini d'un Hôpital d'immigrant, à Winnipeg Manitoba. Les plans et spécifications pourront être vus le et après le 16 juin au Bureau du chemin de fer du Pacifique, Winnipeg, aussi au bureau des Travaux Publics Ottawa.

Soumissions endossées "Soumissions pour l'Hopital d'Immigrants à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée par un chèque de Banque égal à *cinq par cent* du montant de la soumission.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU
Secrétaire

Departement des Travaux Publics, Ottawa, 11 Juin, 1880. } 2-5 s



CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN.

SOUMISSIONS POUR MATERIEL ROULANT.

La date pour la réception des soumissions pour la fourniture du matériel roulant du chemin de Fer Pacifique Canadien durant une période de quatre années, est prolongée jusqu'au deuxième jour d'août.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et Canaux. Ottawa, 23 Juin 1880. } 5-f



SOUMISSIONS.

DES Soumissions seront reçues par le soussigné pour l'approvisionnement alimentaire de la Prison de la Province jusqu'au Premier jour d'Aout prochain à midi pour les articles suivants :

Fèves cueillies à la main.
The noir.
Huile de charbon (la meilleure.)
Savon par boite.
Pain.
Bœuf.

Des échantilons devront accompagner la soumission et tous les articles devront être livrés sur demande.

COLIN INKSTER,
Shériff.

Winnipeg 15 Juillet 1880.

DEMANDES DE LICENCES

—o—

WINNIPEG—Thos. Dunn & J. T. Headley, Hôtel, Transport, Marcus N. Davis ; W. N. McNulty, Epicier.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 30 Juin, 1880. 2f



DEPARTEMENT
Des Travaux Publics.
AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues à Winnipeg jusqu'à mardi le dixième jour d'Août pour la construction de deux ponts, dont l'un à St. Norbert sur la Rivière Salle, dans la Municipalité de Cartier, l'autre sur la rivière à St. Joe dans la Municipalite d'Emerson. Il sera également reçues des soumissions pour faire les réparations nécessaires au Pont de la rivière aux Prunes dans la paroisse de St. Jean Baptiste dans la Municipalité de Morris. Les plans et devis peuvent être vus au Bureau des travaux Publics en aucun temps après le vingt sixième jour de Juillet courant.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg 1er Juillet 1880. 2-f



CANAL WELLAND.

—o—

AVIS AUX CONTRACTEURS MECANICIENS

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au soussigné (secrétaire des chemins de fer et canaux) et endossées "soumission pour portes d'écluses, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions générales pourront être vus à ce bureau le où après Jeudi le 20ième jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de sociétés—la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre ; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionné dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie où les parties dont les soumissions, sont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un dépot de *cinq par cent*, sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être déposée au crédit du Receveur Général dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Dépt. des Chemins de fer et canaux. Ottawa, 29 Mars, 1880. } 9-f



Soumissions pour Clôtures.

—o—

Le Soussigné recevra des soumissions pour clôtures en fil de fer devant être érigées où besoin en sera requis sur la ligne de chemin de fer dans Manitoba. Les soumissionnaires devront fournir les devis, desseins et échantillons de la clôture, ou de tout autre genre de clôture qu'ils se proposent d'ériger ainsi que des barrières et des ferrures de barrières à être fournies. Les prix doivent être pour le travail fait et complété.

Les soumissionnaires adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Clôture" seront reçues jusqu'à midi, le Premier Juin prochain.

Par Ordre,

F BRAUN,
Secrétaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux } 4f
Ottawa 26 Avril 1880.

AVIS.

Nous avons expédié nos comptes dernièrement, et prions nos débiteurs de solder au plus tôt ce qu'ils doivent au *Métis* pour annonces, ouvrages ou abonnement. Dans deux semaines, les comptes non soldés seront remis aux avocats pour collection. Ainsi que personne ne se formalise de la chose ; nous aurons attendu assez longtemps. Il y a des comptes ariérés depuis quatre ans.



LE "METIS."

Jeudi, 22 Juillet, 1880.

Dimanche dernier, on avait annoncé en chaire, que, lundi veille du départ de Sa Grandeur Mgr. Laflèche, une adresse lui serait présentée par le président de la Société St. Jean-Baptiste, au nom de la population catholique de Manitoba. En effet, lundi soir à huit heures, le jardin de l'archevêché était encombré par la foule qui était venue saluer Sa Grandeur et lui souhaiter un bon voyage.

Voici en quels termes s'exprima le président :

MONSEIGNEUR,

Permettez à la population catholique de St. Boniface, par l'organe du Président de la Société St. Jean Baptiste de la Province, de venir vous présenter ses respectueux hommages et ses adieux. Vous êtes l'un des fondateurs de ce pays qui a été le premier théâtre de vos longs et illustres travaux apostoliques, et qui n'a cessé d'être l'objet de vos sollicitudes. Vous avez voulu le visiter, et nous nous sommes réjouis de votre arrivée. Vous voyez, Mgr. que la semence de votre parole et de vos laborieux efforts a été bénie de Dieu. Le groupe de population canadienne implanté sur les bords de la Rivière Rouge s'est fortifié à travers mille dangers et mille vicissitudes, par ce qu'à l'heure critique il n'a pas cessé de croire aux promesses éternelles de la Religion. Ici comme aux pays de Québec, c'est autour de nos prêtres, c'est à l'ombre des autels, c'est près de nos Evêques que nous avons cherché et trouvé force pour le présent, espérance dans l'avenir. La foi Catholique, comme aux jours de LaVérandrye, enfant des Trois Rivières, est restée le sel de notre belle et vigoureuse nationalité ; et plus la révolution fait d'efforts pour détruire et arracher la foi chrétienne du cœur des nationalités du vieux monde, plus nous proclamons haut et avec fierté sur ce sol d'Amérique que nous sommes les enfants de l'Evangile ; plus nous affirmons notre attachement inaltérable à l'autorité de nos pasteurs ; plus nous confessons publiquement que les peuples ne peuvent vivre, ne peuvent prospérer, ne peuvent grandir que dans l'Eglise et dans la pratique de ses enseignements sacrés.

Vous avez été Mgr. l'heureux témoin de la grande manifestation nationale du 24 juin dernier à Québec ; vous y avez pris une part illustre : lorsque vous serez de retour dans ce Canada que nous aimons tant, dites, Mgr. à nos compatriotes de là-bas que nous sommes comme eux fidèles à l'histoire, que nous cultivons les gloires de notre pays, que nous enseignons à nos enfants l'attachement à nos institutions, à notre langue et à ces lois qui sont la sauvegarde et la garantie de la conservation de notre foi et de notre nationalité.

Dieu merci ! Mgr. la désunion n'a pas encore pénétré dans nos rangs ; et c'est à la faveur de cette autre garantie de force que nous jetons hardiment nos regards devant nous.

Puisse votre visite, Mgr ; puissent les spectacles dont vous avez été le témoin ; puisse notre vitalité, puisse notre organisation sociale et religieuse nous attirer de nouveaux renforts de là-bas !

Merci, Mgr. d'être venu nous visiter. Le voyageur porte d'ordinaire ses pas de préférence vers les grandes cités, vers les monuments de l'ancienne civilisation. Une plus haute pensée a inspiré votre voyage : vous avez voulu voir comment les nationalités se forment à leur berceau ; vous avez voulu venir nous bénir, nous encourager ; encore une fois, merci ! Nous prions Dieu de bénir votre retour, et de conserver longtemps à l'amour de vos diocésains une vie que le Christ a faite si pleine et si apostolique.

J. ROYAL.

St. Boniface ce 19 Juillet 1880.
Manitoba.

Après l'adresse Mgr. parla avec cette facilité qui lui est si propre. Il commença par montrer, combien il était regrettable que les métis abandonnassent les terres les plus riches du monde afin de s'éviter le trouble du travail, qui est une loi portée par Dieu luimême. "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front." Sa Grandeur encouragea les canadiens-français à demeurer au pays, à ne point se laisser aller au découragement, à rester étroitement unis au clergé et entre eux ; "plus tard, ajouta l'illustre et pieux visiteur, cette poignée d'hommes deviendra un peuple." Après un éloquent discours, Mgr. reçut dans le salon de l'archevêché tous ceux qui voulurent le voir. S. G. avait un mot et une bénédiction pour tous ceux qui se sont présentés. Quand la réception fut terminée, Sa Grandeur dit qu'il était touché de voir toute une population venir saluer un évêque qui n'était pas le sien, que c'était une marque de son attachement au clergé, et Mgr. invita tous ceux qui iraient au Canada, d'aller le voir.

Le jardin qui était brillamment illuminé fut rempli de promeneurs jusqu'à onze heures

ATTENDONS!

La convention conservatrice a siégé à Winnipeg mardi et mercredi et n'a pu en venir à une conclusion. MM. Scott, Logan, Murray, LaRivière, Ashdown, Bathgate, Young et Jarvis ont été mis en nomination, et après seize tours de scrutin les choses n'ont été guère plus avancées qu'avant. Sur 52 délégués, pas un groupe n'a pu se former pour emporter la nomination laquelle devait se faire par un vote des deux tiers. Le Capt. Scott a atteint seul le chiffre 24, pas même la majorité absolue.

Les délégués de St. Boniface et Lorette à savoir :

L'Hon M. Royal, MM. A. A. C. LaRivière, M.P.P., Alex. Kittson M.P.P., E. Prince, G. Couture, P. F. Soucy, Jos. Laporte, E. Gauthier E. Martel et J. Gendron, après avoir essayé de donner la nomination à M. Scott et à M. Alex Murray, de St. Charles, ont quitté hier soir la salle de la convention avant la fin de la séance.

Le fait est qu'il y a Winnipeg, deux factions du parti conservateur en présence, représentées par M. Scott et par M. le Maire Logan respectivement, et que nulle ne veut céder à l'autre. La convention est ainsi devenue une mauvaise farce jouée aux dépens des délégués de la campagne, et les représentants de St. Boniface et Lorette ont bien fait d'y mettre fin pour le moment par leur absence.

A l'heure qu'il est, nos délégués, après avoir fait leur devoir envers les amis du parti, sont libres de toute responsabilité comme de tout engagement envers qui que ce soit. Attendons!

M. Bradlaugh, athée, ayant déclaré au moment de prêter serment comme Membre des Communes en Angleterre, que cette cérémonie ne l'engageait nullement, sollicita la permission de s'en tenir à une simple affirmation. Il y eut discussion, et la Chambre nomma un comité pour examiner la question. Rapport fut fait que nul député ne pouvait être reçu dans le Parlement à moins de prêter le serment voulu par la loi ; M. Bradlaugh se présenta le lendemain et s'offrit à prêter le serment requis, ce qui lui fut refusé. Nouvelle nomination de comité pour ré-examiner la question. Ce comité présenta son rapport le 16 juin, et conclut en recommandant à la Chambre d'autoriser M. Bradlaugh à faire une simple déclaration *à ses risques et périls.* Le lendemain M. Bradlaugh signait la déclaration, et le Parlement anglais comptait un athée publiquement avoué parmi ses membres.

Ce scandale a eu pour effet d'effaroucher grandement une certaine portion du public anglais qui se refuse de croire aux progrès de rationalisme dans les masses populaires. M. Bradlaugh confessant hautement l'athéisme en plein Parlement ; des réunions monstres d'électeurs déclarant publiquement leurs sympathies pour l'homme politique sans Dieu, ce sont là en effet choses bien propres à éclairer d'une triste lueur la condition religieuse et les idées sociales d'une partie de l'Angleterre.

Pour nous l'incident-Bradlaugh n'est pas une révélation, c'est une conséquence logique du gouvernement représentatif. Le socialisme est représenté dans le Cabinet Gladstone par Sir Charles Dilke, l'athéisme le sera dorénavant dans les Communes ; et au milieu de tout cela M. Loyson—ci-devant le P. Hyacinthe—est admis à faire des conférences sur son christianisme en présence des plus hauts dignitaires de l'Eglise anglicane qui l'applaudissent !

L'incident Challamel-Lacour.

Le 14 juin dernier M. O'Donnell, membre irlandais des Communes d'Angleterre, interpella le gouvernement Gladstone au sujet de la nomination du nouvel ambassadeur français près la Cour de St. James, M. Challamel-Lacour, et demanda si c'était le même individu qui, le 4 septembre 1870, sous le gouvernement provisoire, avait commandé froidement le massacre de tout un bataillon des Mobiles de la Gironde dans la fameuse dépêche : "*Fusillez-moi tous ces gens-là :*" si c'était là le même personnage qui venait d'être condamné par les tribunaux français à payer près de cent mille francs de restitution à un couvent qu'il avait aidé à piller et à saccager vers le même temps.

Il va de soi que cette interpellation fit sensation ; la presse s'en occupa et un grand nombre de journaux anglais se crurent tenus à faire amende honorable à la République de M. Grévy ainsi malmenée par un catholique irlandais. M O'Donnell n'en persista pas moins, et son interpellation fit les frais d'une des séances les plus orageuses de la session actuelle du Parlement anglais.

Sir Charles Dilke, sous-secrétaire des affaires étrangères, répondit à M. O'Donnell en niant les accusations portées contre le nouvel ambassadeur. On sait que c'est une des règles du Parlement qu'une interpellation ne souffre pas de discussion ; or, M. O'Donnell, pour éluder la difficulté, proposa une motion d'ajournement, et put répéter à son aise que Challamel-Lacour s'était rendu coupable de tels outrages publics dans son pays que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait décemment l'admettre au rang des ambassadeurs étrangers; Challamel-Lacour n'était pas *persona grata*, c'est-à-dire n'avait pas ce caractère de haute intégrité que de droit international exige des ambassadeurs pour être acceptés comme tels par une puissance étrangère.

M. Gladstone l'interrompit brusquement et proposa que "*M. O'Donnell ne soit pas entendu.*" Cette motion qui ne s'était pas répétée dans les Communes depuis 200 ans, mit le feu aux étoupes. Le parti tory, sous la conduite de Sir S. Northcote, accabla de reproches M. Gladstone et le parti libéral qui voulaient par là créer un *précédent* dangereux et étouffer la discussion quand ils le jugeraient à propos. Le premier Ministre et ses collègues répliquèrent que c'était là le seul moyen de terminer un débat extrêmement irrégulir ot dent les individualités d'un gouvernement ami fesaient tous les frais.

M. O'Donnell, dans le cours du débat s'expliqua sur son interpellation, et dit en substance qu'il voulait venger les Catholiques des infames libérales et des odieuses persécutions dont ils étaient en ce moment l'objet de la part de M. Challamel-Lacour et de ses amis; il voulait empêcher la Cour de Sa Majesté d'être souillée par la présence d'un voleur et d'un meurtrier, digne représentant de la faction qui gouvernait la France et à ceux qui lui reprochaient d'attaquer un absent :—

"Le Pape, s'écria-t-il, était absent lui aussi : cela vous a-t-il "empêché de l'accabler de vos "insultes ? Le Roi de Naples "était aussi absent de vos débats "cela vous a-t-il empêché de l'outrager par vos attaques ? Depuis, quand suis-je tenu de respecter ceux qui ici ou à l'étranger ne cessent de diffamer les "croyances et la Foi de la grande "majorité du peuple irlandais ?"

La discussion s'égara nécessairement sur les règles et réglements des débats dans les Communes, et ce ne fut que par intervalles que M. O'Donnell put faire connaitre toute sa pensée. Quand il eut fini, il se montra magnanime envers M. Gladstone, qui avait presque honte de sa motion d'étouffement, et consentit à changer sa proposition d'ajournement en un avis d'interpellation sur le même sujet, ce qui mit fin à l'incident.

La conduite courageuse du député irlandais mérite d'être connue ; et ce que le télégraphe et les journaux avaient représenté comme un débat de la dernière inconvenance était au contraire bien et duement une protestation éloquente contre les persécutions odieuses du gouvernement français contre les catholiques.

M. A. P. Caron, député du Comté de Québec aux communes, est parti pour l'Angleterre. L'objet de ce voyage serait de contracter un emprunt pour le chemin de fer du lac St. Jean.

L'*Osservatore Cattolico*, de Milan consacre un article au mouvement catholique propagé en France par les vaillants orateurs qui ont fait partout des conférences à dessein de protester contre les décrets du 29 mars. Il conclut en ces termes : "La France donne de mauvais exemples, mais elle en donne aussi d'excellents ; nos libéraux italiens se sont inspirés des méchancetés françaises, et nous, ne profiterons-nous pas des merveilles de foi et de zèle que nous font admirer nos frères de France ?"—*Idem.*

On lira avec intérêt les lignes suivantes que nous reproduisons du *Meriden Daily Republican*, à l'occasion de la fondation d'une église à West-Meriden, Connecticut. La pieuse et touchante corvée dont il y est question fait honneur à nos compatriotes de cette localité. Puissent tous les Canadiens exilés continuer d'être remplis du même esprit de foi !

"Tous les membres de la paroisse catholique récemment formée se sont réunis rue du Camp, lundi dernier pour assister au creusage des fondations de la nouvelle église. Une bonne journée de travail avec un pareil nombre de mains ne fut pas peu de chose Les damee elles-mêmes n'y manquaient pas et voulurent enlever quelques pelletées pour montrer leur bon vouloir. Cependant le rôle des dames était confié aux tables de rafraichissements, où l'on trouvait limonade et sorbets gâteaux, pains fourrés,etc. Quand la pluie survint, vers 5 h. de l'après midi, les travailleurs s'arrêtèrent. La fanfare de la ville de Meriden, qui les avait émoustillés pendant le jour se mit à jouer une marche ; on forma des rangs et le cortége, l'arme..,,,,c'est-à-dire la pelle et la pioche...... au bras, défila par les principales rues.

"Ce fut un jour de fête bien employé, et les nouveaux paroissiens prouvèrent une fois de plus quel intérêt ils prenaient à la construction de l'église projetée.

"Nous ajouterons qu'ils prouvent aussi qu'ils sont dignes d'avoir un pasteur et une église, et que leur exemple doit rendre honteux bien des Canadiens."—*Idem.*

UNE SEANCE DU CERCLE CATHOLIQUE.

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* du 8 :

Hier soir, les membres du Cercle Catholique étaient agréablement surpris par la visite de l'un de leurs illustres membres honoraires, monsieur le Sénateur Trudelle, de Montréal.

Après une de ces causeries intimes et en famille, pouvons-nous dire, la séance s'ouvrait sous la présidence de Monsieur le Chevalier Vincelette. La prière d'usage fut dite par M. l'abbé Plamondon, curé de l'Ile-aux-Grues. Le président ne tarda pas à prier M. le Sénateur Trudelle d'entretenir les membres du Cercle sur les récentes et belles manifestations auxquelles il a pris une large part. Notre éminent Catholique, quoique pris à l'improviste, se rendit avec grâce au

désir de l'assistance, et dans une magnifique improvisation d'une heure de durée il sut intéresser au plus haut degré ses auditeurs. Monsieur Trudelle, en nous narrant la grande et imposante démonstration de Montréal, du jour de la fête de St. Pierre et de St. Paul, à laquelle prirent part au-delà de 7,000 personnes, s'appliqua spécialement à en faire ressortir les caractères principaux Cette démonstration a été une énergique protestation en faveur des Jésuites indignement chassés de France, et on en a fait en même temps un véritable pélérinage au Sacré Cœur, patron des âges modernes, et patron à qui la France est spécialement dévouée. Montréal et tout le Canada protestent contre les traitements injustes infligés aux disciples de Jésus, les Jésuites, et prient le Sacré-Cœur de préserver notre patrie de semblables attentats : espérons qu'elle ne sera jamais tentée de suivre les voies funestes ouvertes par l'esprit d'impiété ou d'ingratitude.

La démonstration en question n'a pas été organisée pour ainsi dire ; elle a été spontanée et laïque, et par conséquent d'une portée plus grande et plus significative. A peine les journaux en avaient-ils parlé, et quelques curés l'avaient-ils annoncée au prône de leurs églises. De sorte que, pour atténuer la force de cette manifestation, les quelques voix discordantes qui se rencontrent dans notre pays comme par tout ailleurs et les radicaux de France, ne pourront pas invoquer que c'était une organisation du clergé séculier ou des Jésuites. Foule immense et choisie, composée d'hommes de toutes les parties de la société, l'élément professionnel y était largement représenté, par plusieurs centaines de ses membres, et c'était loin d'être une foule réunie au hasard sur la rue. Le secret du succès réside surtout dans le fait de la réunion des grandes associations laïques religieuses dont. Montréal est fière à justre titre de ses dix congrégations d'hommes, par exemple, dont chacune compte environ 500 citoyens qui se sont enrolés sous la bannière de Marie Immaculée, et pour tous des hommes choisis avec soin. L'Union Catholique et les laïques du Tiers Ordre de St. François ont pris une part considérable à cette imposante démonstration Ici monsieur Trudelle insiste sur le bien que font ces congrégations et ces associations de citoyens et le profit qu'on en peut tirer à l'occasion pour les manifestations catholiques. Ce pendant le véritable secret de succès est dans la protection du Sacré-Cœur.

Les membres du Cercle qui ont l'honneur et le bonheur de marcher sous le drapeau du Sacré Cœur et spécialement leur digne président, M. le Chevalier Vincelette connaissent sa toute puissance. La tactique des journaux de Montréal même ceux de la rue St.-Jacques à l'égard de cette démonstration est à remarquer. A l'exception d'un tous ont été d'un silence absolu : ils semblent ne s'être aperçus de rien et n'avoir pas vu cette longue procession composée des premiers citoyens de la finance, de l'industrie et des professions. Habile et savant tactique que d'essayer de reléguer ainsi dans l'ombre un fait aussi important pour l'empêcher d'être connu au dehors et de traverser les mers. Peine inutile c'est vrai, mais l'exemple serait peut être bon à suivre à leur égard.

L'orateur adresse de sincères félicitations au Cercle catholique de Québec pour le beau succès qui a couronné le Congrés, l'œuvre du Cercle. Il est fier et heureux de ce que la vieille cité de Champlain a pu contempler le premier congrès catholique du Canada. Le glorieux pavillon britannique sous lequel nous vivons et qu'on ne peut accuser de bigoterie, renferme assez de vraie liberté dans ses plis pour âbriter de semblables démonstrations.

M. Trudelle, interrompu souvent par des applaudissements, ne put reprendre son siége avant d'avoir fait un aperçu de la séance de la St.-Jean-Baptiste et des deux séances de l'union Catholique aux-quelles prirent part nos hôtes distingués, M. Claudio Jannet et M. le Comte de Foucault, et des discours de ces Messieurs.

Nous demandons pardon à Monsieur Trudelle de ne pouvoir donner qu'une si pâle analyse de la première partie de son intéressant entretien. Quant à la seconde partie nous y reviendrons dans un prochain article consacré à ces deux français qui d'hôtes du Cercle catholique de Québec sont devenus ceux de tout le monde et du pays tout entier et que les Etats-Unis même ont actuellement le plaisir de posséder.

De chaleureux remerciements furent naturellement votés à Monsieur le Sénateur Trudelle. M Trudelle est sans contredit au premier rang de nos catholiques militants et on sent en lui nonseulement le savant et l'orateur distingué, mais encore l'homme d'action et dévoué aux œuvres catholiques.

Espérons qu'il nous procurera de nouveau des entretiens du genre de celui d'hier et que le temps sera alors donné pour prévenir des membres et amis du Cercle de cette bonne fortune.

LE SÉNAT.

On lit dans le *Canada* du 16 :

"Répudiant son passé—répudiant les principes de celui qui fut si longtemps son inspirateur, le *Globe* continue sa croisade contre le Sénat. Il n'a pas eu tout le succès qu'il pouvait attendre de sa volte-face : car plusieurs feuilles libérales refusent de se contredire ainsi du jour au lendemain.

"Nos lecteurs sont familiers avec tous les arguments qui militent en faveur d'une chambre haute, et nous n'avons pas l'intention de les ressasser pour le moment. Dans un temps où nos libéraux s'acharnent ainsi à la destruction de ce grand corps de l'Etat, il ne sera pas sans intérêt de reproduire les lignes suivantes que vient de publier un libéral dans un journal de Paris, au lendemain d'une entrevue avec Gambetta :

"Je demandai à M. Gambetta "s'il croyait à la nécessité de deux "chambres pour former le rouage parlementaire :

"Non-seulement je le crois, me "répondit-il, mais j'en suis intimement convaincu.

"Un pouvoir pondérateur est "chose excellente, si on ne veut "pas laisser une porte ouverte à "l'arbitraire. Au surplus, il ne faut "pas se faire illusion et s'imaginer "que le Sénat sera toujours une "entrave à la marche de l'idée "républicaine. Notre cause est dès "aujourd'hui gagnée ; au fur et "à mesure que la mort fait des "vides dans le Sénat, notre opi"nion y conquiert des siéges"

"L'avis de M. Gambetta concor"de entièrement avec ce que me "disait lundi Victor Hugo :

"Il faut une seconde Chambre; "les leçons de l'histoire sont là "pour le prouver d'une façon irré"cusable ; j'ai vu un gouverne"ment d'une seule Chambre en "1846. L'assemblée de Cavaignac "a préparé le 2 décembre et l'Em"pire. La centralisation des pou"voirs entre les mains d'une seule "représentation conduit tout droit "à la dictature et au despotisme."

"Nous ne citons pas les opinions de Gambetta et de Hugo parce que nous avons confiance en eux. Oh ! non, les opinions de ces deux personnages et les nôtres sont presque aussi distantes d'ordinaire que les deux pôles. Nous les signalons seulement pour montrer que les avantages d'une Chambre haute doivent être bien irrécusables pour s'être imposés à la conviction de deux hommes aux opinions aussi démocratiques. Que les libéraux canadiens qui réclament à cor et à cri la destruction du Sénat méditent bien sur cette parole de Gambetta, l'un de leurs coryphées "Un pouvoir pondérateur est une chose excellente," et sur cette autre de Hugo : "Une seule "représentation conduit tout droit "à la dictature et au despotisme."

Nouvelles Locales

—Il fait sérieusement chaud depuis lundi.

—L'hon. juge Dubuc a fait clôturer son lot à l'angle des rues Provencher et Taché.

—Le détectif O'Keefe a saisi la semaine dernière 80 gallons de whiskey à Cross Lake.

—Nous apprenons avec peine que M. Elie Tassé, d'Ottawa est gravement indisposé.

—M. St. Jean, meublier de Winnipeg, est à se construire une maison à St. Boniface.

—Le Rév. P. Decorby, O.M.I. d'Ellice est arrivé vendredi dernier ; il doit repartir ces jours-ci.

—Grand marché et bonnes affaires faites chez Eden, Stobart & Cie en nouveautés, hardes, tapis, etc.

—MM. Bannerman, Haggart et Costigan, membres des Communes, sont en ce moment à Winnipeg.

—Les Indiens du fort Alexandre ont reçu la semaine dernière la somme annuelle qui leur est accordée d'après le traité.

—M. Lemoyne, Greffier du Sénat et beau-père de l'hon. M. Cauchon, Lt.-Gouverneur de Manitoba, est en ce moment en visite chez son gendre.

—Les exercices de la neuvaine à la *bonne* Ste. Anne sont commencés de vendredi dernier ; le 26 est la fête de cette grande patronne du Canada.

—On dit que l'hon. M. Alex. Morris, M.P.P. de Toronto et ancien gouverneur de Manitoba, est arrivé : est-ce que par hasard il viendrait se re-présenter ? Nous avons pourtant assez de candidats comme cela.

—L'avant-garde des Assiniboines est arrivée à Battleford le 13 courant. Le reste de la tribu les suit de près. Lorsque des provisions leur furent envoyées de Battleford, ils avaient déjà mangé trois de leurs chevaux.

—Les eaux de la rivière baissent rapidement et les fraises aussi : on signale l'arrivée de quelques framboises indigènes sur le marché : d'aucuns prétendent même avoir entrevu quelques timides bluets.

—Le nommé Patwell alias *Patouille*, marchand de Winnipeg, a été amené en Cour de Police hier, accusé par L. H. Maxfield de s'être approprié deux chevaux, deux harnais, un *express* et un buggy, réclamés par le dit Maxfield comme lui appartenant. La cause a été ajournée à Samedi.

—Le pont temporaire sur la Rivière Rouge à la Pointe Douglass est terminé, et les trains vont commencer demain à circuler. La seule difficulté qui se présente est que cette construction ferme la navigation, et rend impossible toute communication par eau avec le bas de la rivière et le lac Winnipeg. Le gouvernement a-t-il le droit d'en agir ainsi ?

—La malle se rend directement de Battleford au fort Saskatchewan sans passer par les forts Pitt et Victoria. On dit que l'hiver la route que suit la malle est remplie de neige et que des retards considérables sont apportés dans la distribution de la malle. Une tempête accompagnée de grêle a visité les environs de Battleford le 14 courant. On a trouvé des grêlons ayant plus d'un pouce et demi de circonférence et pesant une once.

—Mgr. Laflèche a été l'objet d'une réception magnifique à St. François-Xavier samedi dernier dela part de la population. Sa Grandeur est partie mardi aprèsdiner pour retourner en Canada. Mgr. se rend par terre à Emerson et arrêtera en chemin à St. Norbert, Ste. Agathe, St. Jean-Baptiste et St. Pie. Le séjour de l'illustre prélat au milieu de nos populations a été une ovation continuelle.

—La tribu des Corbeaux poussée par la faim a dernièrement fait une chasse terrible aux buffles des prairies. Au nombre de 400 cavaliers ils sont partis bien déterminés à exterminer tout ce qui se trouverait sur leur passage. Ils ont rencontré près de la rivière de la Roche Jaune (Yellowstone) un troupeau d'un millier de buffles, et se sont mis à sa poursuite. La rivière gonflée des eaux du printemps était très rapide et presqu'infranchissable. Les buffles affolés de terreur s'y sont précipités, suivis de près par les cavaliers. Il serait difficile de se faire une idée du tumulte qui s'en suivit au milieu des ondes écumeuses de la rivière entrainant pêle mêle, hommes, chevaux et buffles : 30 Indiens, 50 chevaux et 500 buffles ont été engloutis par les eaux.

—La main de la justice s'est appesantie sur le magasinet situé près de la traverse au pied de la rue N.-Dame à Winnipeg, et son propriétaire McKeown a dû payer en deux fois une amende de trente piastres, et autant pour les frais. M. A. Degagné, respectable citoyen de St. Boniface, qu'il avait assailli brutalement, parceque ce dernier avait brisé une aiguille que McKeown avait plaisamment installée dessous un banc placé près de sa porte, et au moyen de laquelle il se divertissait à piquer les passants qui se rendaient à son invitation de s'asseoir en attendant le bac traversier. McKeown a soldé cet agréable passetemps par une amende et des frais qui se sont élevés à plus de vingt piastres.

L'enjoué McKeown, une fois en Cour, a failli y rester ; sa figure et sa conduite ont tellement évoqué de souvenirs qu'il a été invité à se rasseoir après sa première sentence pour s'entendre accuser de débit de boissons sans licence. Le divertissant jeune homme s'est hâté aussitôt de payer son amende afin d'abréger la séance, et aujourd'hui son banc mutilé et sa bourse aplatie lui rappellent tristement que *rira bien qui rira le dernier.*

—Sait-on que l'air final de l'Angleterre est d'origine français ?

Ouvrez les "Mémoires de la marquise de Créquy," vous y apprendrez la vérité vraie sur l'origine du "God save the king." Toutes les fois que Louis XIV venait visiter la maison de Saint-Cyr, au moment où il entrait dans la chapelle et paraissait à la tribune, "tout le chœur des nobles demoiselles chantait à l'unisson une sorte de motet, ou plutôt de cantique national et religieux dont les paroles étaient de la supérieure, Mme de Brinon, et la musique du fameux Lulli."

En voici les paroles :

Grand Dieu, sauvez le Roi !
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !
Que toujours glorieux !
Louis victorieux,
Voit ses ennemis
Toujours soumis.
Grand Dieu, sauvez le Roi !
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !

Mais comment ce chant est-il passé en Angleterre ? Le compositeur Handel, étant venu faire une visite à la supérieure de Saint-Cyr, l'entend exécuter "par toutes ces belles voix de jeunes filles."

Il demande aussitôt la permission de copier l'air et les paroles ; on la lui accorde, et, de retour en Angleterre, "il en fait hommage moyennant finances," au roi George Ier de Hanovre, qui l'en croit l'auteur.

C'est depuis cette époque que les anglais l'ont adopté pour leur air national.

Annonces Nouvelles

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Coliets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poêles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poêles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produits : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,

360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

LA

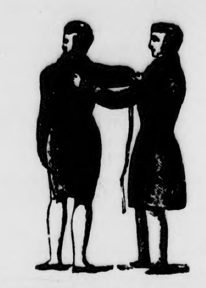
BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

(o)

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

o

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge,

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, pour l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

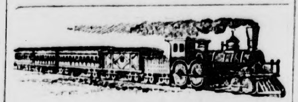
Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.



Chemin de fer Pacifique Canadien.

o

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:30pm		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St. Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Exprès *via* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ce midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.



Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

:o:

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons des ouvrages,—conditions liberales, circulaires, etc.,—s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—1a

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

o

A.A. C. LaRiviere - Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

o

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.



Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes, n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,



La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct. 1879 1a